Image not found or type unknown

# Parent d'enfant français et mari

Par **fodefo**, le **19/06/2017** à **12:30**

Bonjour.

Tout d'abord je tiens à vous remercier pour l'immense aide que vous apportez.
Je résume ma situation.
Je suis arrivé irrégulièrement en France en Septembre 2009 ( Sans Visa)
Je travail depuis mon arrivée en CDI mais sous l'identité d'une autre personne.
Il y a deux ans j'ai rencontré ma femme ( de nationalité française) avec qui je vis. Nous vivons sous le même toit Mais en sous location .
En Novembre 2016 est né notre fils et enfin nous nous sommes  mariés il y a un mois .

Mes questions sont les suivantes avant de faire ma première demande de titre de séjour.

- Dois je choisir "Parent d'un enfant Français" ou "Conjoint d'une française" pour la demande ou les deux ?

- Dois je attendre un peu avant de faire ma demande vu que mon fils n'a que 7 mois ?

- Quels sont les preuves demandées pour appuyer ma demande ?

Merci d'avance pour votre aide.

Bonne journée

Cordialement

Par **amajuris**, le **19/06/2017** à **13:49**

bonjour,
je vous conseille d'abord de régler votre problème de double identité car vous devrez prouver que vous subvenez à l'entretien et à l'éducation de votre enfant donc que vous avez des revenus.
salutations

Par **fodefo**, le **19/06/2017** à **14:09**

Merci pour votre réponse.
Par quel moyen pourrais justifier de l'entretien de mon enfant ?
Comment justifier un revenu quand on n'a pas le droit de travailler légalement ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés